

Les travailleurs et l'OCDE : Le rôle du TUAC

Que fait le TUAC ?

Comment le TUAC contribue-t-il à l'élaboration des politiques ?

Quels sont les résultats ?

Comment le TUAC passe-t-il de la politique à la pratique ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

L'OCDE représente les gouvernements de ses 30 pays membres, mais les activités qu'elle mène pour leur compte ne se déroulent pas en vase clos. Les principales parties prenantes dans toute société démocratique – entreprises, syndicats et autres membres de la société civile – jouent aussi un rôle important dans ses travaux.

La Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) est un partenaire clé, voix officielle du mouvement syndical au sein de l'Organisation et représentant dans ses travaux plus de 60 millions de travailleurs répartis dans 30 pays.

Les origines du TUAC remontent à 1948, année de la constitution de la Commission syndicale consultative dans le cadre du programme de redressement économique européen – le plan Marshall. Lorsque l'OCDE a été créée, en 1961, en tant qu'organisme intergouvernemental d'élaboration des politiques, le TUAC a poursuivi ses activités de représentation du monde syndical organisé auprès de la nouvelle Organisation ; il a célébré son 60^e anniversaire en 2008.

L'OCDE ayant vu sa mission évoluer pour accueillir de nouveaux membres et devenir un forum de premier plan dans la recherche des politiques propres à maîtriser la mondialisation, la collaboration du TUAC avec l'Organisation vise désormais à donner une véritable dimension sociale à la mondialisation des marchés. Au travers de consultations régulières avec les experts de l'OCDE et les gouvernements des pays membres, le TUAC représente les vues de syndicats des pays industrialisés. Il est aussi chargé d'organiser la contribution des syndicats aux sommets économiques annuels du G8, aux conférences sur l'emploi et, conjointement avec la Confédération syndicale internationale (CSI), aux sommets du G20.

Face à la crise financière la plus grave depuis la Grande Dépression, le TUAC joue un rôle central, à côté de la Confédération syndicale internationale (CSI), dans la coordination de la riposte du mouvement mondial des travailleurs. Il s'emploie à assurer que des mesures sont en place pour stimuler l'économie réelle, à faire entendre la voix des familles de travailleurs à la table des négociations internationales et à faire en sorte qu'une crise de cette ampleur ne se reproduise plus.

Cinquante-huit centrales syndicales nationales sont affiliées au TUAC. Elles financent les activités de la Commission, décident des priorités et des politiques et élisent les membres du bureau du TUAC.

Cette Synthèse décrit les travaux du TUAC et le rôle qu'il joue dans l'élaboration des politiques intergouvernementales à l'OCDE. ■

Que fait le TUAC ?

Le travail quotidien du TUAC consiste à participer à des réunions avec des experts du Secrétariat de l'OCDE et des représentants des gouvernements des pays membres au sein des comités de l'Organisation, afin, d'une part, de défendre la position des syndicats et, de l'autre, de rendre compte aux centrales affiliées des travaux de l'OCDE, de coordonner les déclarations et d'évaluer le contenu des documents et les résultats des réunions de l'OCDE.

Quelque 400 représentants d'organisations syndicales prennent part tous les ans à différentes réunions du TUAC et de l'OCDE. En outre, le Secrétariat du TUAC est fréquemment invité à présenter des exposés sur les dossiers étudiés à l'OCDE lors de réunions et de congrès des affiliés, ou d'autres organisations syndicales internationales.

Ce processus interactif permet au mouvement syndical d'avoir accès au débat intergouvernemental sur les politiques à suivre, tout en donnant aux responsables de l'OCDE la possibilité d'engager un dialogue avec les partenaires sociaux.

Le travail du TUAC est axé essentiellement sur les domaines suivants :

- Politiques économiques.
- Emploi.
- Politiques de l'emploi.
- Commerce et investissement.
- Politiques en matière d'éducation et de formation.
- Politiques en matière de sécurité des pensions et des retraites.
- Impact de la mondialisation.
- Réglementation financière et gouvernance des marchés mondiaux, notamment l'application des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de la Convention anticorruption de l'OCDE.
- Relations de l'OCDE avec les pays non membres, notamment ceux participant aux négociations d'adhésion et au processus d'engagement renforcé avec l'OCDE.
- Développement durable et changements climatiques. ■

Comment le TUAC contribue-t-il à l'élaboration des politiques ?

À l'OCDE

L'élaboration concrète de politiques par l'OCDE a lieu au sein de comités spécialisés ou de groupes de travail, dans le cadre desquels des experts du Secrétariat et des représentants des gouvernements des pays membres débattent de l'orientation de l'action.

Le TUAC travaille avec les comités ou les groupes de travail s'occupant de questions intéressant les syndicats : politique économique ; emploi ; pensions ; commerce et investissement ; éducation ; gouvernance publique et privée ; et anticorruption. Soit il participe directement aux réunions en tant qu'observateur, soit il y apporte des contributions dans le cadre de consultations régulières.

Ces consultations permettent au TUAC d'être au cœur des débats sur les politiques à mener, mais aussi d'exercer une influence.

Lorsque l'OCDE organise une réunion au niveau ministériel sur un thème particulier comme l'emploi, l'éducation ou l'environnement, les consultations avec le TUAC et d'autres parties prenantes font véritablement partie du processus. Le TUAC soumet une déclaration à l'intention des ministres et est invité à débattre des questions soumises à leur examen. Ces discussions peuvent avoir lieu soit dans le cadre de consultations conjointes avec le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), soit séparément.

De même, lorsque les gouvernements des pays membres de l'OCDE se réunissent une fois par an pour examiner les perspectives générales d'évolution de leurs économies, avant que ne débutent les débats au niveau des ministres, le TUAC est invité à participer aux discussions.

Dans sa déclaration à la réunion du Conseil au niveau des ministres de 2008, le TUAC a insisté sur la nécessité pour l'OCDE de faciliter une réaction efficace de la part des institutions de la gouvernance mondiale aux crises auxquelles est confrontée l'économie mondiale. Il a appelé à l'adoption de règles plus contraignantes pour encadrer la mondialisation et a demandé que l'OCDE s'emploie à susciter une synergie entre la création d'emplois et les mesures de lutte contre les changements climatiques.

Dans de nombreux cas, des forums se tiennent parallèlement aux réunions ministérielles afin de permettre à la société civile d'intervenir dans le débat sur les questions à l'ordre du jour. Le Forum annuel de l'OCDE, par exemple, est organisé conjointement avec la réunion ministérielle et constitue en fait un « sommet de la société civile » qui offre l'occasion à des ministres, des

Encadré 1.

GOUVERNANCE DU TUAC ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

Gouvernance

L'organe officiel de prise de décision du TUAC est la session plénière, qui se réunit deux fois par an (avril/mai et novembre/décembre). Tous les membres affiliés du TUAC, ainsi que les représentants des organisations syndicales internationales, sont invités à y participer et y assistent, en général, une cinquantaine de présidents ou de secrétaires généraux de syndicats, de secrétaires internationaux de fédérations et de responsables économiques ou de la recherche de syndicats. La session plénière examine et approuve l'énoncé des grandes orientations, discute du programme de travail ainsi que des priorités. Elle fixe également le budget et le montant des cotisations des membres, et élit le bureau du TUAC. La session plénière élit aussi un comité d'administration, chargé de superviser l'administration du TUAC. Les représentants sont élus pour un mandat de quatre ans renouvelable. Actuellement, John Sweeney, président de l'AFL-CIO (États-Unis), est le président du TUAC. Les vice-présidents sont Luc Cortebecq, président de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC-Belgique), Tsuyoshi Takagi, président de RENGO Japon, et Marie-Louise Knuppert, secrétaire de LO-Danemark. John Evans, secrétaire général du TUAC, était auparavant membre du TUC au Royaume-Uni.

Élaboration des politiques

Pour élaborer ses positions, le TUAC s'appuie sur les analyses de ses divers Groupes de travail sur les politiques économiques, le commerce mondial et l'investissement, ainsi que sur l'éducation, la formation et les politiques de l'emploi. Ces Groupes de travail sont ouverts à tous les membres affiliés du TUAC, ainsi qu'aux représentants des organisations syndicales internationales et aux organisations « partenaires » du TUAC dans les pays d'Europe centrale et orientale.

chefs d'entreprise, des représentants de syndicats et d'ONG, ainsi qu'à des universitaires, de se rencontrer pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion des ministres. Le président du TUAC, John Sweeney, y participe régulièrement et a débattu avec des ministres, des représentants des milieux d'affaires et des universitaires de renom des pays de l'OCDE, d'un large éventail de questions, notamment la mondialisation et les changements climatiques. À l'issue de la réunion ministérielle, le TUAC publie une évaluation des résultats – ce qui est un autre moyen de faire connaître les vues des syndicats sur l'action de l'OCDE.

Le TUAC a aussi la possibilité de tenir une réunion annuelle avec les représentants permanents de l'OCDE (les ambassadeurs), entre deux réunions annuelles du Conseil au niveau des ministres. La date de cette réunion est en général fixée de manière à coïncider avec celle de la session plénière du TUAC, de façon à ce qu'un grand nombre de représentants du TUAC venus du monde entier soient en mesure d'y participer. Lors des dernières réunions tenues avec des ambassadeurs et des ministres, un large éventail de thèmes ont été abordés, parmi lesquels le rôle futur de l'OCDE ; les moyens de répondre aux besoins énergétiques mondiaux à l'avenir ; la gestion des coûts d'ajustement à la mondialisation pour les travailleurs et les familles tant dans la zone OCDE qu'à l'extérieur de celle-ci ; et la réponse de l'OCDE à la crise financière et économique.

Enfin, le TUAC a la possibilité de rassembler des experts des syndicats et de l'OCDE pour examiner des problèmes critiques lors de réunions organisées dans le cadre du Programme travailleurs/employeurs de l'OCDE. Ces réunions peuvent aussi être organisées conjointement avec des entreprises. Parmi les thèmes qui ont été abordés par le passé figurent : la mobilité du personnel hautement qualifié ou des chercheurs ; la lutte contre la corruption internationale ; les changements climatiques ; l'égalité des sexes et le développement ; la coopération fiscale ; et la financiarisation.

Cohérence de la politique internationale

Le TUAC s'emploie aussi à établir des liens entre les travaux de l'OCDE sur les politiques à suivre et ceux des autres organisations internationales, en coopérant avec ses affiliés et d'autres organisations syndicales internationales.

Dans le domaine du développement durable et des changements climatiques, par exemple, les interactions entre les membres du TUAC, les États membres de l'OCDE et les parties prenantes ont contribué à la définition d'une politique et d'une action syndicales aussi bien au sein de l'OCDE que dans d'autres processus internationaux concernant notamment les changements climatiques au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le développement durable dans le cadre de la Commission du développement durable de l'ONU, la santé publique au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'environnement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le TUAC cherche aussi activement à favoriser un renforcement de la collaboration entre l'OCDE et l'Organisation internationale du travail (OIT). ■

Quels sont les résultats ?

On trouvera ci-après des exemples concrets de la façon dont le TUAC contribue à l'élaboration des politiques à l'OCDE et exerce ainsi son influence dans beaucoup d'autres domaines de travail de l'Organisation.

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Le TUAC a activement contribué dès le départ à la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui a eu lieu entre 1998 et 2000. Il a défendu avec succès l'inclusion de nouvelles clauses sur le travail des enfants et le travail forcé et l'octroi d'une plus grande priorité à la mise en œuvre au moyen du renforcement des Points de contacts nationaux (PCN), l'objectif étant que les Principes directeurs contribuent plus efficacement à un comportement responsable des entreprises.

Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE

Le TUAC a également participé à la révision de 2003-2004 des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, entreprise au lendemain d'une série de scandales financiers. Il a été membre du Groupe de direction et la révision a débouché sur une nouvelle version du chapitre sur les parties prenantes, qui reconnaît le rôle des salariés dans le gouvernement d'entreprise.

Principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement des fonds de pension

Dans le travail qu'il a mené avec le Groupe de travail de l'OCDE sur les pensions privées, le TUAC a cherché avant tout à contribuer à l'élaboration par l'OCDE d'une réglementation « fondée sur les risques » en matière de pensions, à faire en sorte que des critères de gouvernance sociale et environnementale soient intégrés dans les Principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement des fonds de pension et à assurer le degré de responsabilisation voulue dans la gestion des pensions des travailleurs.

Politique de l'éducation de l'OCDE

Le TUAC a aussi saisi l'occasion offerte par la création d'une nouvelle Direction de l'éducation à l'OCDE pour approfondir le dialogue avec les syndicats sur l'éducation et l'apprentissage à vie, travaillant en partenariat avec l'Internationale de l'éducation (IE). Le TUAC et l'IE ont œuvré ensemble pour assurer une contribution importante des syndicats aux travaux de l'OCDE sur la mesure

Encadré 2.

LE TUAC EN TANT QUE PARTIE INTÉGRANTE D'UN RÉSEAU MONDIAL

Les 30 pays membres de l'OCDE comptent 58 syndicats nationaux affiliés au TUAC. La plupart d'entre eux sont également membres de la principale organisation syndicale internationale, la Confédération syndicale internationale (CSI) et la plupart des membres affiliés européens appartiennent aussi à la Confédération européenne des syndicats (CES). Le TUAC collabore donc étroitement avec ces organisations syndicales internationales, ainsi qu'avec l'Organisation internationale du travail (OIT). Le mouvement syndical international a aussi créé un Conseil des syndicats mondiaux, qui comprend le TUAC, la CSI et les Fédérations syndicales internationales (FSI) – les FSI représentent les travailleurs par secteur au niveau international.

Pour la liste complète des membres affiliés du TUAC, voir le site Internet www.tuac.org.

Pour la CSI, voir www.ituc-csi.org.

Pour les Fédérations syndicales internationales, voir www.global-unions.org.

des acquis des élèves (PISA) et ont établi un guide sur le PISA à l'intention des syndicats.

Processus d'engagement renforcé et d'adhésion à l'OCDE et normes fondamentales du travail

Le TUAC est un ardent défenseur avec le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSA) de l'OCDE de l'intégration des normes fondamentales du travail dans l'ensemble des « valeurs fondamentales » prises en compte dans les négociations en vue de l'adhésion de nouveaux membres à l'OCDE et de la participation au processus d'engagement renforcé de pays non membres clés. ■

Comment le TUAC passe-t-il de la politique à la pratique ?

La relation du TUAC avec l'OCDE ne se limite pas à l'élaboration de politiques. Le TUAC encourage et suit aussi activement la mise en œuvre des mesures concernant la responsabilité sociétale dans les pays de l'OCDE et dans d'autres pays.

Encourager l'application mondiale des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Les Points de contacts nationaux (PCN), qui sont chargés de veiller au respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, se réunissent tous les ans à l'OCDE pour partager leurs expériences et rendre compte de la mise en œuvre. La contribution du TUAC à cet égard consiste à établir sa propre analyse de la performance opérationnelle des PCN, afin de mettre en évidence les facteurs de réussite et les causes d'échec. Cette analyse est publiée dans le *Rapport annuel de l'OCDE sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales*. Le TUAC gère aussi une campagne de grande ampleur pour promouvoir les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales auprès des syndicats et d'autres, dans les pays membres et non membres. Il a notamment publié un *Guide de l'utilisateur* dans plus de 20 langues, dont l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le portugais. Il organise aussi des manifestations pour faire connaître les Principes directeurs et promouvoir leur application. Grâce à cette action, les syndicats ont porté à l'attention des PCN près de cent cas, dont soixante ont aujourd'hui été réglés. Parmi les cas réglés (en novembre 2008), le TUAC considère que 60 % ont eu une issue positive, l'intervention des PCN ayant été jugée utile dans environ 65 % des cas.

Soutien à la Convention anticorruption de l'OCDE

Les syndicats s'attachent aussi à assurer la mise en œuvre effective par toutes les parties de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Convention anticorruption de l'OCDE). Ils rencontrent les équipes d'évaluation de l'OCDE lors des visites réalisées dans les pays pour les examens approfondis de la mise en œuvre au niveau national. Pour soutenir la Convention anticorruption, le TUAC, conjointement avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Internationale des services publics (ISP), a créé un réseau mondial de syndicats contre la corruption, UNICORN, qui suit les affaires internationales de corruption et fait campagne pour la protection juridique des dénonciateurs qui signalent les cas de corruption dans les entreprises et dans le secteur public. ■

Pour plus d'informations

Des informations complémentaires sur le TUAC peuvent être obtenues auprès de John Evans, courriel : tuac@tuac.org, tél. : (33) 1 55 37 37 37.

Références

Les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE sont disponibles sur www.oecd.org/daf/investissement/principesdirecteurs.

Les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE sont disponibles sur www.oecd.org/daf/corporate/principles-fr.

La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales est disponible sur www.oecd.org/daf/anticorruption/convention.

Les documents suivants sont disponibles auprès du bureau du TUAC ou sur son site Internet : www.tuac.org.

Guides et rapports

- TUAC 1948-1998 : « TUAC a Short History », Peter Gaskell, dans « Proceedings of the TUAC 50th Anniversary Symposium ».
- Guide de l'utilisateur des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales à l'usage des membres des syndicats.

Encadré 3.

INCIDENCE DU TUAC DANS UN MONDE EN MUTATION

Le TUAC a beaucoup contribué aux travaux de l'OCDE depuis sa création et a vu son rôle évoluer au gré des changements intervenus dans le paysage économique et social mondial.

Les campagnes menées par le TUAC ont sans nul doute suscité des transformations au sein de l'OCDE : les normes du travail sont désormais prises en compte dans le cadre des négociations d'adhésion de nouveaux membres et du processus d'engagement renforcé ; les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont conduit à des changements positifs sur le terrain pour les travailleurs du monde entier ; les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE consacrent les droits des parties prenantes, y compris les salariés, et pas seulement des actionnaires ; la nouvelle Stratégie de l'emploi de l'OCDE reconnaît la place des institutions du marché du travail, y compris les syndicats, dans les évolutions positives intervenant sur le marché du travail ; et le rapport de l'OCDE *Croissance et inégalités* est une réponse importante de l'OCDE aux préoccupations exprimées de longue date par le TUAC quant à l'inégalité grandissante des revenus.

Un bref historique du TUAC, publié à l'occasion de son 50^e anniversaire en 1998, retraçait son évolution depuis sa création en 1948 jusqu'aux décennies 80 et 90, au contexte très différent, et s'achevait sur cette conclusion : « Le mouvement syndical international dans son ensemble se trouve à la croisée des chemins. La mondialisation contraint les syndicats à une plus grande cohésion internationale... Le TUAC s'est forgé un rôle unique grâce à son accès privilégié aux gouvernements lors de leurs réunions à l'OCDE ou dans le cadre du G7 et à l'influence qu'il peut ainsi exercer... La qualité des relations entre le TUAC et ses affiliés, l'intérêt soutenu que les syndicats portent aux problèmes auxquels sont confrontés les responsables et l'intensité du dialogue avec l'OCDE sont autant d'éléments qui témoignent, à mon sens, de la contribution précieuse que ce travail commun apporte au progrès économique et social de l'humanité. »

Dix ans après, il convient de réfléchir non seulement à ces succès mais aussi aux enjeux futurs. Face à la crise économique planétaire, l'action du TUAC en tant que représentant des travailleurs dans les débats intergouvernementaux de l'OCDE et du G8 est aujourd'hui peut-être plus nécessaire qu'elle n'a jamais été depuis 1948.



Références (suite)

- Contribution au débat syndical international : La voix des salarié(e)s dans le gouvernement d'entreprise – Une perspective syndicale, septembre 2005.
- The OECD Guidelines for Multinational Enterprises: Analysis of Cases Raised with National Contact Points (NCPs), février 2001-novembre 2008.
- Re-regulation in the Aftermath of the Global Financial Crisis, TUAC Position Paper, novembre 2008.

Déclarations

- Déclaration syndicale à la Conférence des ministres des Finances et du Travail du G8 sur l'emploi, mai 2008.
- Déclaration syndicale à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, « Ouverture, réforme et économie du changement climatique », 4-5 juin 2008.
- Déclaration syndicale au Sommet du G8 de Hokkaido Toyako – juillet 2008 « Faire face aux crises mondiales : le rôle moteur du G8 », juillet 2008.
- Déclaration syndicale internationale pour le Sommet de crise du G20 : Déclaration syndicale internationale de Washington, novembre 2008.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles
sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.centre@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/berlin

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : [washington.
contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.